

DATES À RETENIR

Vendredi 26 mai :

Don du sang à Janzé aux Halles

3-4-5 juin :

Rassemblement des « Brie de France »

Dimanche 11 juin :

Elections Législatives 1^{er} tour de 8h à 18h

Samedi 17 juin :

Fête de l'étang et feu d'artifice organisés par le Comité des fêtes

Dimanche 18 juin :

Elections Législatives 2nd tour de 8h à 18h

Vendredi 23 juin :

Inauguration du circuit VTT à 18h

Vendredi 28 Juillet :

Don du sang à Janzé (salle du chêne jaune)

Vendredi 29 septembre :

Don du sang à Janzé (salle du chêne jaune)

SAISON CULTURELLE CCPRF

Mercredi 31 mai – 18h30 :

Musique : « Le léopard et le chasseur ».
Orchestre symphonique de Bretagne
A Martigné-Ferchaud, salle Sévigné)

Samedi 10 juin

OFF SCENE
Rencontre Patrimoniale et artistique
Etang de Marcillé-Robert (spectacle plein air)

Dimanche 11 juin

La Maison sculptée à Amanlis

Le Brie Info N°3 2017 paraîtra courant septembre, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 1er septembre 2017 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr

MOT DU MAIRE

Pour cette année, les taux communaux (Taxe d'habitation et Taxe Foncière Bâti) resteront donc inchangés : Le Conseil Municipal a tenu compte des hausses départementales et communautaires qui impacteront significativement les foyers fiscaux et a donc décidé cette pause fiscale communale.

Toutefois, les projets ne seront pas remis en cause :

Le projet prioritaire sera l'achat et la restauration du dernier commerce, vital pour notre commune.

A côté de cela, le Conseil Municipal a bien retenu les projets suivants :

- La rénovation et la mise aux normes d'accessibilité de l'ancienne salle polyvalente qui deviendra la salle du Conseil Municipal et des Mariages et la mise en accessibilité des services de la mairie (projet au stade d'appel d'offre des entreprises).
- La requalification du lotissement de la Prairie de l'Ise dont les voies et espaces sont très dégradés (au stade de l'avant-projet définitif). La présentation aux résidents a été effectuée.
- Les mises aux normes d'accessibilité du cimetière, de la médiathèque et de la salle dite « salle des jeunes » près de l'église.
- Les études préliminaires concernant la réfection de notre centre-bourg (il s'agit pour cela de trouver des partenaires financeurs)

Le programme, en définitive est relativement chargé pour cette année. L'objectif étant de « redynamiser » et d'améliorer notre centre-bourg.

FINANCES COMMUNALES 2017

Lors de la réunion de conseil du mardi 4 avril 2017, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :



| | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement | Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Budget général | 924 050 € | 924 050 € | 1 026 066 € | 1 026 066 € |
| Budget assainissement | 37 400 € | 37 400 € | 40 533 € | 40 533 € |
| Budget Coteau Sud 3 | 254 851 € | 566 770 € | 52 851 € | 52 851 € |
| ZAC de la Moustière | 95 732 € | 95 732 € | 101 465 € | 101 465 € |

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2017 et restent comme suit :

- ✓ 12.42 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 15.94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ✓ 40.36 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le budget prévisionnel d'investissement 2017 est encore important mais il inclut :

- La requalification du lotissement « les prairies de l'Ise » et la mise aux normes d'accessibilité.
- L'achat et la restauration du dernier commerce : Restaurant le Baïona
- La réhabilitation de la salle polyvalente en salle du Conseil Municipal et des Mariages
- La mise aux normes d'accessibilité du secrétariat de la mairie

BAIGNADE AU PLAN D'EAU

Si toutes les conditions sanitaires sont réunies, la surveillance de la baignade au plan d'eau de la Vallée de l'Ise sera assurée **du samedi 24 juin au lundi 15 août 2017 inclus, de 14h à 19h**, à l'intérieur du périmètre délimité par une ligne d'eau.

La baignade est strictement interdite en dehors des heures de surveillance et hors du périmètre de baignade.

Deux surveillants de baignade ont été recrutés.



CCAS

Dispositif « argent de poche »

Comme en 2016, il est proposé aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans, de participer à l'opération « argent de poche ». Trois jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2016. Encadrés par les agents techniques, ils ont réalisé quelques travaux en juillet et août sur 3 séances de 3 heures, et rémunérée 15€ la séance (lessivage des mains courantes au terrain de foot, désherbage...) Certains n'ont fait qu'une ou deux séances, car ils n'étaient pas disponibles aux dates proposées. Par contre, ils étaient tous volontaires pour le service du repas des aînés de fin d'année. L'opération est reconduite cette année. **Merci de vous inscrire dès que possible en Mairie.**

Repas intergénérationnel

Le CCAS organise, comme chaque année, son repas intergénérationnel avec l'école de Brie. Cette année il aura lieu le **lundi 3 juillet à 12h, salle de l'Abri de l'Ise.**

Le coût du repas est de 3.80 €.

Toutes les Briennes et tous les Briens âgés de 60 ans et plus, peuvent se joindre aux membres du Club de l'Amitié pour partager ce repas très convivial.



FAMILLES RURALES

L'association locale organise comme l'année dernière une sortie familiale. Cette année nous irons au Puy du Fou **le 17 juin !**

C'est une sortie à la journée réservée en priorité pour les familles dont les enfants sont inscrits à « l'accueil de loisirs ».



CMJ / FAMILLES RURALES

Le dimanche 14 mai a eu lieu la première braderie livres, à la salle l'abri de l'Ise.

Cette manifestation était organisée à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes et parrainée par Familles Rurales. Les jeunes conseillers ont ainsi pu concrétiser un de leur projet. Nous espérons que cette manifestation se poursuivra l'année prochaine, avec l'aide de nos jeunes motivés.

SECOURS CATHOLIQUE

La permanence du mercredi sera fermée tout le mois d'août. Réouverture le mercredi 6 septembre à Janzé.



ALSH

L'été arrive à grand pas, mais avant de vous présenter les grandes lignes du programme, l'association Familles Rurales et la mairie ont souhaité préciser aux habitants l'organisation des services de l'accueil de loisirs et des TAP:

L'accueil de loisirs est une structure associative Familles Rurales composée de bénévoles, avec une équipe de 3 salariés en CDI: Clément, Maïwenn et Charlotte.

Ils accueillent vos enfants le mercredi et les vacances scolaires, entre 10 et 40 enfants selon les périodes.

Des animateurs diplômés viennent alors renforcer l'équipe afin de respecter les taux d'encadrement de la DDCSPP.

Il ne faut pas confondre ce temps extrascolaire avec les TAP organisé par la Mairie avec, certes, la même équipe d'animateurs, mais qui accueille plus de 60 enfants avec des objectifs distincts et des taux d'encadrement différents, il est donc important de ne pas faire d'amalgame entre ces 2 services :

- Clément est votre interlocuteur pour l'accueil de loisirs.
- Pour vos questions et remarques sur le fonctionnement des TAP, la mairie est votre interlocuteur.

L'accueil de Loisirs familles rurales de Brie est ouvert cet été **du 10 Juillet au 4 août puis du 28 août au 1^{er} septembre 2017**, le thème « ouvre ton esprit » sera décliné en différentes activités et sorties cet été.

Ce sera l'occasion pour les enfants de découvrir des jeux, matières ou activités qu'ils n'ont pas l'habitude de faire.

Trois séquences seront proposées aux enfants :

- Une séquence de nouveaux sports, de nouveaux jeux collectifs avec le dernier jour une course d'orientation familiale. Les enfants pourront s'initier au Hockey, aux jeux du monde et d'autres sports.
- Une séquence créative avec de nouvelles matières, de nouveaux procédés créatifs, avec le dernier jour un goûter-parent avec un vernissage des créations des enfants. Les enfants pourront faire du body art, du land art, de la customisation de sac, la création de produits maison, du dessin glacé, et pleins d'autres choses.
- Une séquence d'expression corporelle avec comme fil rouge la mise en œuvre du « lib dup ». (Présentation de l'accueil de loisirs animés par les enfants). Les enfants pourront s'initier à la langue des signes, à la chanson signée, au théâtre, à la danse en cercle.

En dehors de ces activités fil rouge du programme, des animations pourront être proposées aux enfants afin de convenir à toutes les aspirations. De plus, plusieurs temps seront dédiés à l'expression des enfants afin de choisir leurs animations.

Au niveau des sorties, plusieurs temps sont prévus, notamment à la piscine de Janzé, ainsi qu'un stage d'archéologie à la roche aux fées (pour les + de 6 ans), une sortie au parc de loisirs des Naudères, à la base de loisirs de Chenedet avec une initiation nature, une sortie au zoo de Branféré ainsi qu'un temps convivial avec l'EPHAD de Janzé.

L'espace jeunes sera ouvert tout l'été en même temps que l'accueil de loisirs, l'animatrice référente est présente **tous les après-midis de 14h00 à 18h00**. En dehors des temps d'animations proposés en collaboration et à l'initiative des jeunes sur les après-midis, l'espace jeunes propose des sorties cinéma, un inter-centre à Janzé, du kayak à l'étang de Brie, un stage de hip hop, une sortie à l'ElabOratOire de Rennes, ainsi qu'une participation aux sorties de l'accueil de loisirs.

Le dispositif passerelle pour les 9-11 ans, fonctionne également cet été et propose le stage de hip hop, le kayak à l'étang et une soirée cinéma. Il est à noter que pour les enfants en CM2 souhaitant participer aux activités du local jeune est possible l'après-midi.

Concernant les mini-camps, il y en a trois de prévus :

- 11 au 13 Juillet à la base de loisirs de Bain de Bretagne pour les 6-8 ans (kayak et voile).
- 19 au 21 Juillet à Pouancé pour les 5-9 ans où il est prévu équitation et gravure sur ardoise
- 26 au 28 Juillet à la base de loisirs de la Chenedet pour les 9-15 ans où il est prévu Kayak, course d'orientation, et tir à l'arc.

L'assemblée générale est prévue **le samedi 10 Juin de 10h à 13h**, elle présentera le bilan de l'année 2016 et débutera les inscriptions pour cet été.

Deux autres séances sont prévues : le mercredi 14 juin de 17h à 19h et le vendredi 17 juin de 18h à 19h.

Après ces trois temps, les inscriptions se feront suivant les places disponibles auprès de Clément.



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 30 mai 2017 au 30 juin 2017 inclus
REVISION DU SCHEMA DU COHERENCE TERRITORIALE
(SCoT) DU PAYS DE VITRE

Le projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Vitré est soumis à enquête publique du 30 mai au 30 juin 2017.

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire élaboré à l'échelle du Pays de Vitré, regroupant la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées et Vitré Communauté.

Ce document stratégique qui concerne : l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, les déplacements, les grands équipements,... peut évoluer dans le temps. Les documents d'urbanisme (PLU/I, Cartes communales, etc.) ainsi que les projets d'aménagement d'importance doivent être compatibles avec ses orientations.

La révision du SCoT actuel, conduite par le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, est engagée depuis deux ans en concertation avec la population et les acteurs du territoire.

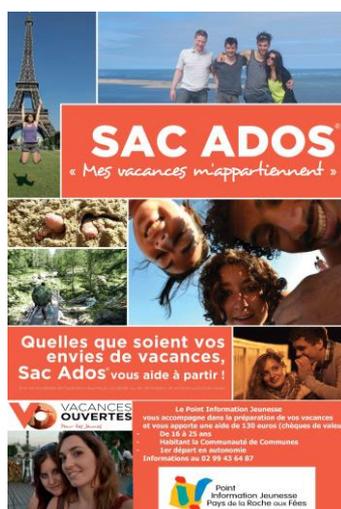
Elle se poursuit par une **enquête publique qui permettra à chacun d'exprimer son avis sur le projet.**

Les différents avis pourront permettre de faire évoluer le document avant son approbation définitive, prévue à l'automne 2017.

Le public peut prendre connaissance du dossier sur support papier, sur le territoire du Pays de la Roche aux Fées auprès de la Communauté de Communes à Retiers, les services techniques de Janzé et de la mairie de Martigné-Ferchaud.

PIJ (Point Information Jeunesse)

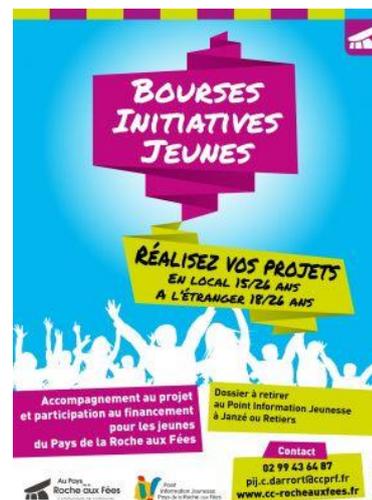
15 – 26 ans : LE PIJ VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS



Une envie de voyager, de vous investir dans un projet, ici ou dans un autre pays ? Vous habitez le Pays de la Roche aux Fées ? Le PIJ vous accompagne et vous apporte un coup de pouce financier pour réaliser vos projets !

Une expérience professionnelle, du volontariat Demandez « La Bourse Initiatives Jeunes » pour un projet à l'étranger (de 18 à 26 ans - hors cadre scolaire). Un projet culturel, sportif, un engagement citoyen dans la vie locale.... c'est la Bourse initiative jeunes locale qu'il vous faut (de 15 à 26 ans). Le montant d'aides peut aller de 150 à 450 euros en fonction de la durée du projet.

Pour les 16/25 ans souhaitant partir en vacances cet été, en France ou en Europe, seul ou avec des amis, « Sacs Ados » est là. Si vous habitez sur le territoire de la Communauté de communes de la Roche aux Fées et que votre séjour se déroule durant 5 jours minimum, vous pouvez prétendre à un soutien financier et logistique.



En partenariat avec « Vacances Ouvertes », le PIJ de la Roche aux Fées vous guide dans ce projet : élaboration du dossier, préparation du budget et toute autre démarche pour que vos vacances se déroulent dans de bonnes conditions.

L'objectif est de **vous aider à être autonome** lors d'un premier départ en vacances en plus d'une **aide financière apportée par l'attribution d'un sac ados** qui comprend des chèques vacances (valeur 100 euros), des chèques services (valeur 30 euros).

Le projet se prépare bien avant le départ !

Renseignements : Point Information Jeunesse, 02 99 43 64 87 / Mail : pij.c.darrot@ccprf.fr

REPAIR'CAFÉ

Jetez ? Pas question !

Trouver localement des bricoleurs de génie qui sauront vous dépanner gratuitement (cuir, couture, électroménager, informatique, vélo,...), vous trouverez aussi de l'amitié, une ambiance chaleureuse et des discussions en tout genre...

Infos : association crocq'vacances : 02.99.43.69.27

Prochaine date : 1^{er} juillet à la salle polyvalente de Retiers, de 14h à 18h.



Le coût du service apporté par le SMICTOM

Quels services publics offre le SMICTOM, comment sont-ils financés et combien cela coûte-t-il à l'utilisateur ?

Au-delà de la collecte des déchets et de la gestion de 12 déchèteries, qui constituent la partie la plus visible de ses missions au regard des usagers, le SMICTOM gère le service de traitement des déchets ménagers et des recyclables ainsi que la prévention et l'information au public sur le tri et la réduction des déchets.

Il gère également la collecte du verre et de tous les papiers déposés dans les Bornes d'apport volontaire (BAV).

Son financement repose sur trois types de ressources :

D'abord la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM, dont le taux (9,51 %) n'a pas augmenté depuis 2010. Elle représente environ 70% des recettes du Syndicat.

Les autres sources de financement sont constituées des recettes industrielles issues du traitement des déchets (recyclés ou transformés en énergie) et de diverses subventions.

Un dossier est à découvrir dans le détail sur le site internet du SMICTOM Sud-Est 35.

En savoir plus : www.smictom-sudest35.fr/dossier

2016 : une légère diminution des ordures ménagères

En 2015, le volume global des ordures ménagères sur le territoire avait diminué de 1,47 % par rapport à 2014.

En 2016 la tendance se poursuit à la baisse.

Par rapport à 2015, la diminution globale est de 0,66 %, soit - 1,8 % par an et par habitant.

Une évolution toujours encourageante en matière de réduction des déchets.

Les consignes de tri des papiers

Le SMICTOM a mis à jour sa rubrique « trier » pour intégrer le tri dans les bornes à papiers.

Toutes les explications sur ces nouvelles bornes sont également disponibles en page d'accueil du site.



SMICTOM Sud-Est 35
28, rue Pierre et Marie Curie 35500 Vitré
02 99 74 44 47
contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités locales et l'Etat n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides dans les espaces publics, suite aux votes de la loi Labbé (2014) et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) : l'usage des produits phytosanitaires est interdit pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

En tant que particulier vous êtes aussi concernés : le saviez-vous ?

En tant que particulier et utilisateur de pesticides (désherbants notamment), vous êtes concernés.

L'utilisation de ces produits présente un risque important d'exposition à des substances toxiques (de nombreux cas par an d'intoxication aux pesticides sont recensés par le centre antipoison de Bretagne et des Pays de la Loire), et ce même à très faibles doses.

Dans ce sens, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour interdire tout désherbage chimique à proximité des caniveaux et fossés même sans eau, et à moins de 5 mètres d'un cours d'eau.

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019.

Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les particuliers devront se rapprocher de leurs lieux de collecte pour éliminer les emballages qui ne seront plus autorisés à être utilisés car ils sont considérés comme des déchets dangereux.



FRELONS ASIATIQUES

La campagne de lutte contre le Frelon Asiatique a redémarré. La lutte contre cette espèce invasive est primordiale.

4846 nids ont été détruits en 2016 en Ile et vilaine (3330 en 2015) dont 168 (143 en 2015) sur le Pays de la Roche aux Fées.

Cette progression est la plus faible depuis 2011, mais cette donnée est encore trop récente pour être interprétée.

En 2017, la Communauté de communes prend de nouveau en charge financièrement la destruction des **nids de Frelons asiatiques (et uniquement ceux-là)**.

PROCEDURE :

1. Un nid est repéré (par un particulier, un agent communal, un élu, une entreprise)
2. La mairie ou le particulier prend contact avec la plateforme téléphonique de la FGDON.
⇒ **Tel : 02.23.48.26.32**
3. Le cas est authentifié par la FGDON (par description du nid, description d'un frelon ou photo à l'appui).
4. La FGDON fait intervenir un prestataire référencé.
5. Le prestataire référencé intervient pour détruire le nid.
6. Le prestataire référencé facture **directement** son intervention auprès de la communauté de communes.

POINTS IMPORTANTS :

- Ne réaliser pas de piège : mal conçus, ils peuvent piéger d'autres insectes utiles à la biodiversité (dont le frelon commun, principal concurrent de l'asiatique)
- N'appeler que si le nid a été repéré, pas uniquement si vous avez vu un frelon.
- Ne pas engager seul la destruction d'un nid (risque de piqûres et de non destruction du nid).
- Un périmètre de sécurité doit être mis en place autour du nid repéré.
- Aucune facture d'un prestataire non référencé ne sera prise en charge par la Communauté de communes.
- Aucune facture pour la destruction d'un nuisible autre qu'un frelon asiatique (guêpe ou frelon commun) ne sera prise en charge par la Communauté de communes.

Retrouvez d'autres informations sur la page : http://www.fgdon35.fr/?page_id=802



INFOS UTILES

Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées »

Maison du Développement - 16, rue Louis Pasteur à Retiers
Ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
et le vendredi fermeture à 16h30.



Au Pays
de la
Roche aux Fées
Communauté de communes

► Rappel des services présents à la MDD:

EMPLOI : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Point Accueil Emploi (PAE)** : Tout public, mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi. Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous, le vendredi sur rendez-vous. Permanence assurée également aux Halles de Janzé, sans rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h. Contact : 02 99 47 16 67.
- **Point Informations Jeunesse (PIJ)**, également présent à Janzé : mail : pijjanze@hotmail.fr
- **Mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans** du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
- **Relais pour l'emploi** : Association intermédiaire pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois
- **Boutique de Gestion 35 (BGE 35)** : aide à la reprise et création d'activité. Permanence 1 mardi /2, sur rendez-vous

TRANSPORT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Transport)

- **Transport à la Demande (TAD)** : Fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h.
- **Pass'Jeunes** : Desserte du centre aquatique « Les Ondines » de Janzé du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, pour les 12-18 ans

SPORT : Renseignements au 02.99.43.42.60 (secrétariat ouvert le mercredi et vendredi matin)

- **Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées**

PETITE ENFANCE : Renseignements au 02.99.43.44.16

- **RIPAME** : Lieu d'information sur les modes d'accueil, aide au rôle d'employeur d'une assistante maternelle et animation de matinées d'éveil par des professionnels, dans les espaces jeux du territoire. Permanence sur rendez-vous le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30. Permanence également assurée aux Halles de Janzé le mercredi de de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

PERMANENCES JURIDIQUES : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Avocat** : 1^{er} vendredi du mois de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Notaire** : 3^{ème} vendredi du mois, de 14h à 16h, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Huissier** : 2^{ème} vendredi du mois, 1 mois/2, de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

PERMANENCES HABITAT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Habitat)

- **Architecte conseil** : Permanence 1 fois par mois. D'autres communes de la CCPRF (Janzé, Retiers, Essé, Martigné-Ferchaud,...) assurent également une permanence. Prendre RDV auprès des mairies concernées.
- **Habitat** : Conseil sur les aides financières à la rénovation, accompagnement dans les démarches administratives,...

MAISON MEDICALE RETIERS :

APPELER LE 02 99 43 44 45 – 12 rue Louis Pasteur à Retiers (Une secrétaire répond à votre appel et vous donne la suite qui s'impose)
Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable : Le samedi de 12h à 20h

Le dimanche et jours fériés de 9h à 20h

En dehors de ces horaires et pour toute urgence vitale, APPELER LE 15 : La nuit en semaine, les week-ends et jours fériés de 20h à 9h

PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

| | | |
|---|---|---|
| <p>MAIRIE</p> <p>22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr Site internet : www.brie35.fr</p> <p>Ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h Vendredi de 14h à 17h</p> | <p>MEDIATHEQUE</p> <p>2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p>Ouverture au public : Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h</p> | <p>DECHETERIE de JANZE Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52</p> <p>Horaires d'ouverture :</p> <p>Lundi: 10h-12h / 14h-18h Mercredi –Vendredi: 9h-12h / 14h-18h Jeudi: 14h-18h Samedi: 9h-12h / 14h – 18h</p> |
| <p><u>Rédaction</u> : Commission Communication et Secrétariat de mairie</p> | | |